



AU SOMMAIRE

- ◊ Assemblée Générale
- ◊ Le P.A.S. : Prélèvement A la Source
- ◊ Bon anniversaire l'APALS
- ◊ Parole d'experts à... FIDAL
- ◊ BBQ et 25 ans de l'APALS
- ◊ Bienvenue aux nouveaux arrivants !

Rédaction

Commission communication APALS :

Eric BRICHE

Transports Briche

Joëlle DUBOIS

Veolia

Teddy GOURINEL

Esat l'Envol

Magali LAPEYRE

Jean Paul Betoulle

Maryline MOHAND-HAYS

Fidal

CCI 87 - Service Communication

◊ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La société Legrand accueillait en ses locaux l'assemblée générale de l'APALS, le 8 mars dernier. Tenu au sein même d'Innoval, l'événement a rassemblé une soixantaine de personnes. A cette occasion, deux partenaires ont été mis à l'honneur :

- M. Labrèze, Directeur des Opérations Appareillage France chez Legrand, a présenté les projets de l'usine du futur ;
- Mme Villégier, Conseillère Financement et Développement Commercial à la CCI Limoges Haute-Vienne, a balayé les différentes aides pouvant être apportées aux entreprises en Nouvelle-Aquitaine.

M. Gourinel, Président de l'APALS, a ensuite présenté le rapport moral et financier de l'association, puis les projets mis en œuvre en 2018 : création de la maison de l'APALS et ouverture d'une 2^{ème} crèche interentreprises.

La manifestation s'est clôturée autour d'un cocktail convivial au cours duquel chefs d'entreprises, institutionnels et membres de l'association ont pu échanger sur différents sujets.

◊ LE P.A.S. : PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE

Le 24 avril dernier se tenait la réunion d'information aux entreprises sur le thème du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu assister, dans les locaux de Tapis Rouge, à la présentation de MM. Bretonnière et James, avocats chez FIDAL : fonctionnement du PAS, nouvelles obligations et responsabilités de l'employeur, passage de l'ancien au nouveau système... Autant d'informations nécessaires à sa bonne mise en place, au 1^{er} janvier 2019.



◊ BON ANNIVERSAIRE, L'APALS !

Découvrez l'article et quelques photos souvenirs en page 3... ➔

Apals

16, place Jourdan

87000 Limoges

Tél. 05 55 45 15 67

Fax 05 55 32 24 46

apals@limoges.cci.fr



Parole d'experts...

Catherine TRAN VAN, Avocat spécialiste en droit commercial, des affaires et de la concurrence chez FIDAL, nous éclaire sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



APALS : Quels sont les grands principes du RGPD ?

C. TV : Ce règlement européen instaure un changement de paradigme dans les modalités de traitements de données personnelles basées sur la transparence et la responsabilisation.

Le système déclaratif auparavant imposé à toute personne traitant de données personnelles (également appelée responsable de traitement) laisse place au principe d'autocontrôle. Les responsables de traitement sont désormais, dans la grande majorité des cas, dispensés de déclaration de leurs traitements à la CNIL (commission informatique et liberté) mais doivent en revanche s'assurer, avant même leur mise en place, qu'elle garantit le respect des droits des personnes concernées (principe de « privacy by design ») et une parfaite sécurité des données ainsi traitées et conservées. Les entreprises doivent en outre être en mesure de prouver les mesures qu'elles ont mises en place pour leur conformité au règlement (principe « d'accountability ») et ce pendant toute la durée du traitement.

De quelles compétences une entreprise a-t-elle besoin pour assumer les démarches ?

Il est primordial de définir qui, au sein de l'entreprise, pilotera ces démarches de mise en conformité et notamment s'il est obligatoire ou non de nommer un délégué à la protection des données. Si les compétences en interne ne devaient pas suffire, il conviendra de choisir les partenaires externes en mesure de répondre aux besoins.

La deuxième étape consistera à référencer l'ensemble des traitements des données personnelles de l'entreprise.

En fonction des constats réalisés à l'occasion de cette cartographie des traitements, les actions prioritaires à mener pourront être déterminées.

S'il y a lieu, les études d'impacts devront ensuite être menées.

Le processus de mise en conformité impliquera également de structurer l'organisation interne de l'entreprise sur la question du traitement des données personnelles (qui répondra aux demandes d'accès, comment seront gérées les éventuelles failles de sécurité ?...).

Enfin, il est fondamental que l'entreprise se ménage des preuves de l'ensemble des mesures mises en place pour respecter les dispositions du règlement afin de pouvoir les produire en cas de contrôle.

Il faut noter que cette mise en conformité est une démarche au long court qui doit régulièrement être adaptée et actualisée aux évolutions tant de l'entreprise que de son environnement.

Quels sont les risques à défaut de mise en œuvre du RGPD ?

Les sanctions en cas de violation des dispositions du règlement ont considérablement augmenté par rapport à celles que prévoyait la loi informatique et liberté. Les peines d'amende peuvent en effet atteindre 10 000 000 € ou 2% du chiffre d'affaires mondial ou bien 20 000 000 € ou 4 % du chiffre d'affaires mondial selon le type d'infraction constatée. Le montant de la sanction sera notamment apprécié en fonction de l'étendue des diligences menées par le responsable de traitement incriminé pour sa mise en conformité au règlement. Les infractions peuvent aussi donner lieu à la suspension du traitement litigieux ou des mesures de publicité sur les sanctions infligées.

Quelles informations faut-il donner aux salariés ?

Comme pour toute personne dont les données personnelles sont collectées, le salarié, qu'il vienne d'être recruté ou qu'il soit déjà en poste, doit être informé des traitements dont ses données font l'objet et des droits qu'il peut exercer à ce titre.

Pour certaines des données collectées dans le cadre professionnel, la mise en place du traitement nécessitera notamment la consultation préalable des institutions représentatives du personnel (par exemple vidéo surveillance, badgeuse, géolocalisation...).

Quels supports sur le PALS pour la mise en œuvre du RGPD ?

AIDE JURIDIQUE



23 Rue Hubert Curien - 87000 Limoges
05 55 71 37 37

MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE



56 Rue Paul Claudel - 87000 Limoges
05 55 06 44 50

BBQ et 25 ans de L'APALS

RDV était donné le 14 juin dernier au Pôle de Lanaud pour le traditionnel barbecue des associations des 3 parcs d'activités de Limoges, organisé cette année par l'APALS.

Heureux hasard : l'association en profitait pour fêter ses 25 ans d'existence !

Cette manifestation, regroupant les entreprises des zones Sud, Nord - Océalim et des Portes de Feytiat, permet aux chefs d'entreprise de se rencontrer dans un cadre convivial. Depuis 6 ans, cette rencontre est devenue un rendez-vous incontournable du monde de l'entreprise : plus de 160 personnes se sont ainsi retrouvées et ont pu échanger au cours de la soirée.

Le barbecue était également l'occasion de fêter les 25 ans de l'APALS et de mettre en avant toutes les actions portées par l'association, comme faciliter l'implantation et les échanges professionnels des entreprises de la zone industrielle sud, ou encore simplifier la vie des salariés en leur proposant des services proches de leur lieu de travail. A ce titre, Teddy Gourinel a remercié chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'animation de l'association durant toutes ces années, notamment ses prédécesseurs : MM. Gendre, Férard et Sampré.

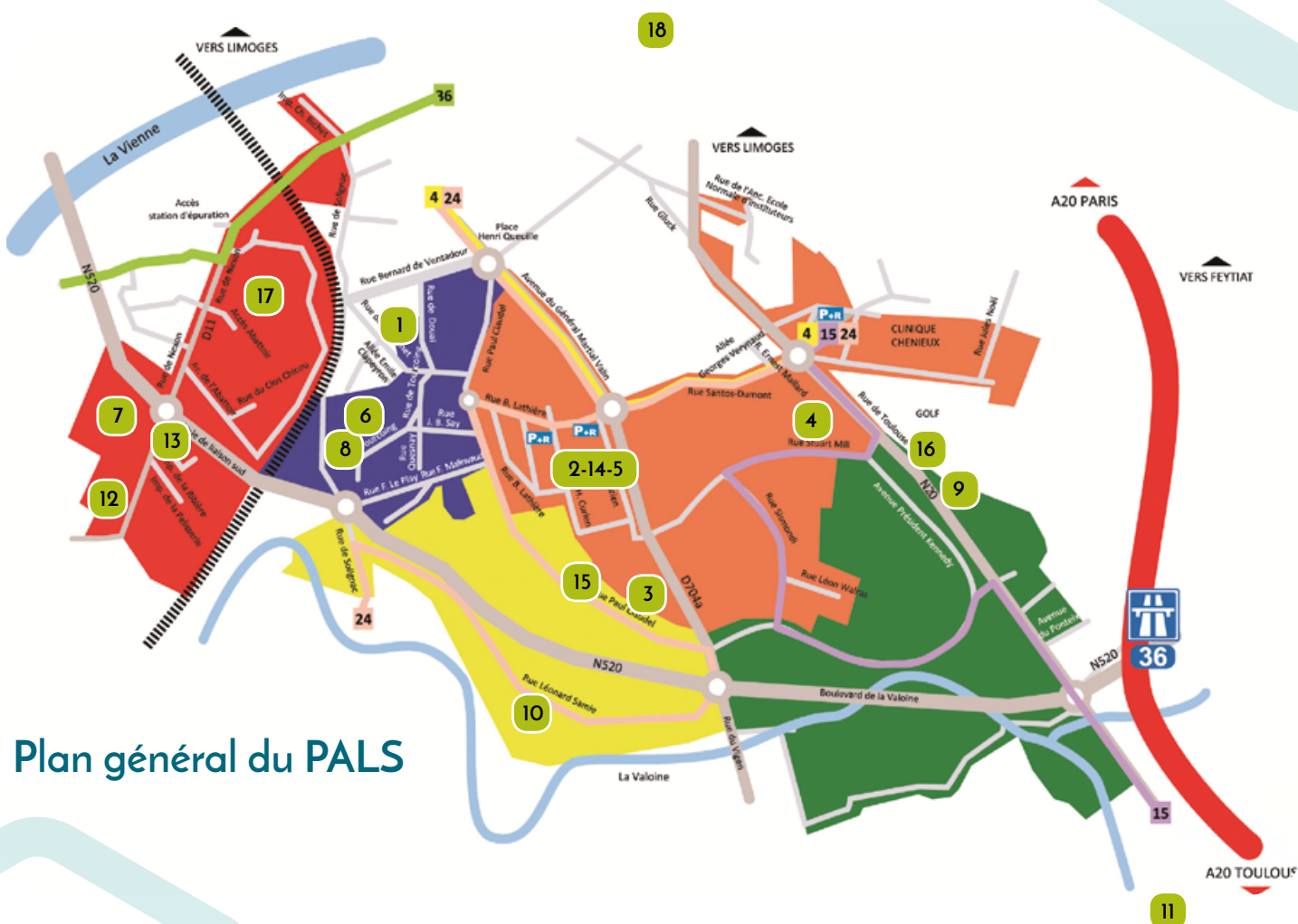
Après une démonstration de l'école de danse « Gentleman Danseur », la soirée s'est poursuivie dans une ambiance lounge afin de profiter pleinement des mets « made in Limousin » préparés par le Chef Alassane et du cadre bucolique offert par les lieux.

Retrouvez toute la phototèque sur <http://pratic.limoges.cci.fr/>



Bienvenue aux nouveaux adhérents !

- 1 **ATELIER 2N** (ENTREPRISE ADAPTÉE) : 27 RUE DE ROMANET
- 2 **B2M** (ORTHOPÉDIE) : 5 RUE HUBERT CURIEN - ZI ROMANET
- 3 **BRICORAMA** (BRICOLAGE) : 56 RUE DU GÉNÉRAL MARTIAL VALIN
- 4 **BUFFASAND** (RESTAURATION) : 270 ROUTE DE TOULOUSE
- 5 **BUREAU SYSTÈMES 87** (SOLUTIONS D'IMPRESSION) : 40 RUE HUBERT CURIEN
- 6 **CBS CONSULT** (DÉSAMIANTAGE) : 10-20 RUE DE TOURCOING
- 7 **COURTEPAILLE** (RESTAURATION) : 154 RUE DE NEXON
- 8 **FEDIDA** (QUINCAILLERIE, SERRURERIE, BRICOLAGE) : 105 RUE DE SOLIGNAC
- 9 **GÉMO** (PRÊT À PORTER) : ROUTE DE TOULOUSE
- 10 **GENTLEMAN DANSEUR** (ÉCOLE DE DANSE) : 48 RUE LÉONARD SAMIE
- 11 **INNOV DÉCOR** (GRAVURE SUR VERRE) : ZA LA PLAINE
- 12 **JOUECLUB** (MAGASIN DE JOUETS) : 160 RUE DE NEXON
- 13 **KFC** (RESTAURATION RAPIDE) : 1 IMPASSE DE LA RIBIÈRE
- 14 **LES ATELIERS DE PERSPECTIVE** (AMEUBLEMENT ET DÉCORATION) : 10 RUE HUBERT CURIEN
- 15 **MRCI** (TRANSPORTS) : 44-46 RUE PAUL CLAUDEL - ZI ROMANET
- 16 **NATURAPI** (APICULTURE) : 331 RUE DE TOULOUSE
- 17 **NEPTUNE TERRE MARINE** (EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT) : 117 RUE DE NEXON - BP 70849 - 87016 LIMOGES CEDEX
- 18 **RAFFIER** (AUTO-ÉCOLE) : 83 AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - 87100 LIMOGES



Plan général du PALS